

Nombre de membres :

- En exercice : 27
- Présents : 25
- Votants : 27
- Prouration(s) : 2
- Absent(s) excusé(s) :
- Absent(s) :

DEL 2021_067

L'an deux mil vingt et un, le 29 du mois de juin à 20h00, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougon, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guilloit Mikael, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : GOMES François à DOBIOT Philippe, COUSSET Alain à NOIZET Michel

Secrétaire de séance : Christian BAUMGARTEN

Date de convocation : Le 23 juin 2021

Date d'affichage : Le 23 juin 2021

Fait à Aigondigné,

Le 29 juin 2021

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Délibération 2021_067 : Recrutement d'un vacataire

Objet : RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE

Madame Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer l'animation du 14 juillet 2021 et pour la période du 14 juillet 2021.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée :

- sur la base d'un forfait brut de 375 € pour la prestation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés décide :

- D'autoriser Madame Le Maire à recruter un vacataire pour la période du 14 juillet. ;
- De fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait brut de 375 € pour le 14 juillet
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- De donner tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision

**Le Maire,
Patricia ROUXEL**



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État